



Demandes de l'exécutif du comité de parents en supplément de la résolution adoptée en mars 2023 (voir annexe)

Le Comité de parents a été créé afin d'optimiser la participation des parents et de tenir compte de leurs préoccupations. Il est composé de parents délégués par les établissements du centre de service scolaire de Montréal (CssdM).

Ce comité a pour premier rôle de représenter les intérêts des parents et des enfants au sein du CssdM. Il est également appelé à donner son avis à ce dernier sur toute question d'ordre scolaire.

À ce titre nous participons à cette consultation et nous avons les requêtes suivantes :

- Nous souhaiterions avoir un suivi quant aux différentes demandes qui émanent de la résolution du comité de parents des écoles de Montréal.
- À nos demandes incluses dans la résolution, nous recommandons d'ajouter qu'un budget soit accordé par la ville aux différents Centres de services afin de permettre l'organisation et la tenue d'activités de sensibilisation dans l'ensemble des écoles du territoire de la Grande région de Montréal. Par exemple : les indicateurs de vitesse embarqués sur le dos des enfants, contrôles de la vitesse et distribution d'éventuels constats d'infraction distribués aux contrevenants par les enfants.
- Il est mentionné dans le document qui nous a été présenté lors de la séance du 25 octobre 2023 (Sécurisation aux abords des écoles v2) que le plan d'action en sécurité routière ira de 2023 à 2028 (MTMD), est-ce toujours le cas ? Est-il prévu que des actions soient mises en place au fur et à mesure ? Le cas échéant, nous souhaitons que le Comité de parents et les Conseils d'Établissement des écoles concernées en soient informés.
- Dans votre document, pour Vision zéro de la Ville de Montréal, il est précisé un objectif de 2040 : zéro décès ou blessé grave sur le réseau routier. Nous nous questionnons fortement sur la pertinence d'un objectif aussi lointain. Par ailleurs, nous souhaiterions que soit donné plus de détails sur les 11 objectifs en 4 axes sur le projet Vision zéro (p.18 du document Sécurisation aux abords des écoles v2).
- Quel est l'échéancier détaillé mis en place par la Ville concernant cette consultation ? Qu'est-ce qui est prévu d'être fait comme communication, et à qui, suite à cette consultation ? Nous pensons qu'il est primordial qu'une communication publique soit adressée à tous.tes les montréalais.es.

- En tant que comité de parents du CcssdM, nous nous engageons à faire de la sensibilisation auprès des parents avec l'aide du CcssdM par l'entremise de ses communications, et ce de façon continue.

Nous recommandons que les informations de sensibilisations qui seront partagées par le comité de parents soient issues des situations réelles relevées par le comité de consultation et le SPVM afin d'avoir un message percutant auprès des parents. Comme par exemple, l'utilisation des voitures pour accompagner les enfants à l'école qui alimente l'insécurité et l'augmentation du trafic aux abords des écoles.



RÉSOLUTION à propos de la sécurité aux abords des écoles

CONSIDÉRANT qu'une résolution sur les enjeux de la sécurité aux abords des écoles a été déposée et adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires du 26 septembre 2018, demandant également la rédaction d'un mémoire sur le sujet ;

CONSIDÉRANT qu'à la fin de l'année 2018 l'administration Plante s'est engagée dans la stratégie «Vision zéro», mouvement visant à éliminer les morts et blessés graves chez les piétons et les cyclistes ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal a émis en février 2019, en collaboration avec le Comité de parents, un mémoire sur la sécurité aux abords des écoles ;

CONSIDÉRANT que la Commission de la sécurité publique de Montréal a remis en mars 2019 ses recommandations sur la sécurité aux abords des écoles dont, entre autre, de «revoir le budget attribué à l'embauche de brigadier.ères scolaires afin de répondre aux besoins identifiés» et suggère au SPVM de communiquer chaque année aux arrondissements et villes liées les intersections qui seront surveillées, le niveau de dangerosité des intersections, le nombre de demandes de brigadier.ères et les motifs pour accepter ou refuser celles-ci ;

CONSIDÉRANT que l'administration Plante a présenté, également en mars 2019, un plan d'action pour la stratégie « Vision zéro » et que l'une des 22 actions avancées propose d'encourager les trajets sécuritaires jusqu'à l'école, notamment en misant sur les brigadier.ères scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement 521 traverses sur le territoire du CSSDM, un nombre qui n'a pas changé depuis 20 ans malgré une forte augmentation du nombre d'élèves et que l'ajout de toute traverse scolaire doit automatiquement mener à la disparition d'une autre ;

CONSIDÉRANT que les enjeux de la sécurité des déplacements autour des écoles du Québec doit être une priorité absolue mais que rien n'a avancé sur ce dossier depuis mars 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2022 une jeune écolière ukrainienne est décédée après avoir été happée par une automobile alors qu'elle s'en allait à pied à son école ;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2023, à la suite de cette tragédie, la Ville de Montréal a annoncé la sécurisation de 50 lieux fréquentés par des enfants dans 13 arrondissements ;

Il est proposé par Ulrich Habay, avec l'appui de Dominique Saumur, et adopté à l'unanimité que le Comité de parents des écoles de Montréal :

- **DEMANDE** à la ville de Montréal de préciser l'échéancier et les actions prévues pour ce projet de sécurisation ;
- **DEMANDE** à la ville de Montréal d'assurer la sécurité aux abords de TOUTES les écoles du territoire ;
- **DEMANDE** à la ville de Montréal que le budget du SPVM pour les brigadières scolaires soit augmenté pour permettre la création de nouvelles traverses, en corrélation à l'augmentation de la fréquentation des élèves du territoire et de l'achalandage routier de l'île de Montréal ;
- **DEMANDE** à la ville de Montréal que le budget du SPVM permette d'avoir des interventions policières plus fréquentes autour des écoles pour le respect du code de la route ;
- **DEMANDE** d'améliorer la collaboration entre les écoles et les poste de quartier en établissant une ligne directe entre eux afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de situation anormale ;
- **DEMANDE** de mettre en place l'interdiction d'arrêt ou stationnement de camions ou camionnettes sur les rues aux abords des écoles durant les heures de rentrée ou sortie permettant ainsi aux automobilistes de mieux voir les panneaux de signalisation ;
- **DEMANDE** à la ville de Montréal de sensibiliser les élu.es, tous les employés des arrondissements et les policiers à l'enjeu de la sécurité aux abords de TOUTES les écoles et de considérer le critère de sécurité dans leurs décisions ;
- **DEMANDE** aux arrondissements de la ville de Montréal d'accélérer les actions d'augmentation du niveau de sécurité aux abords des écoles, distinctement et avant les actions de sécurité prévues sur le reste des territoires ;

- **DEMANDE** d'établir une collaboration entre le MTQ, le service de police de Montréal, le Centre de services scolaire de Montréal, les écoles et leur conseil d'établissement afin de planifier des mesures de sécurité supplémentaires lorsque des travaux majeurs peuvent affecter la circulation aux abords des écoles ;
- **DEMANDE** d'inclure la sécurité aux abords des écoles et l'aménagement urbain nécessaire dans la planification de la construction d'une nouvelle école ou d'une annexe ;
- **DEMANDE** l'appui des conseils d'établissement à la présente résolution ;
- **DEMANDE** l'appui du Centre de services scolaire de Montréal et le dépôt de celle-ci au conseil d'administration qui suivra son adoption.

Kiléka Coulibaly

Déposée par Kiléka Coulibaly
Présidente du comité de parents des écoles de Montréal
Centre de services scolaire de Montréal

Le 13 juillet 2023

Madame Kiléka Coulibaly
Présidente
Comité de parents des écoles de Montréal
comite.parentes@cscdm.qc.ca

Madame la Présidente,

La mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, nous prie de répondre à votre courriel du 11 mai 2023, accompagné de la *Résolution à propos de la sécurité aux abords des écoles* adoptée le 14 mars 2023 par le Comité de parents des écoles de Montréal. La mairesse donne raison à la mobilisation citoyenne partout au Québec pour exiger une meilleure sécurisation des déplacements, elle porte ce message également et invite tous les partenaires impliqués à répondre à cet appel. Pour elle, il est clair que tout le monde a un rôle à jouer pour sécuriser nos rues.

Consciente que mobilité et sécurité doivent aller de pair, la Ville de Montréal a conséquemment adopté l'approche *Vision zéro*. En phase avec cette vision, notre administration a mis en œuvre plusieurs mesures en vue d'assurer particulièrement la sécurité des usager-es les plus vulnérables de la route. Parmi celles-ci figure le programme de sécurisation des abords des écoles, lequel finance l'implantation d'aménagements permanents rehaussant le niveau de sécurité des élèves des écoles primaires et secondaires du territoire montréalais. Depuis 2019, ce sont 27,4 millions de dollars qui ont été investis par la Ville dans ce programme. Cette somme a permis de réaliser 69 projets de sécurisation. Comme le souligne la résolution du Comité de parents des écoles de Montréal, nous allons cette année sécuriser les abords de 50 lieux fréquentés par les jeunes, dont 46 écoles (incluant l'école Marguerite-Bourgeoys), 2 Centres de la petite enfance (CPE) et 2 parcs.

Vous pouvez être assurée que nous souhaitons sécuriser les abords de toutes les écoles présentes sur le territoire de la métropole. Pour ce faire, nous comptons procéder de manière accélérée et graduelle dans le cadre du programme que nous avons spécialement mis en place à cette fin. Nous sommes plus que jamais déterminés à sécuriser les déplacements à proximité des écoles. Dans l'intervalle, sachez que le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, qui participe à la mise en œuvre du programme avec les arrondissements, communiquera avec vous afin de vous transmettre davantage d'informations sur les projets de sécurisation prévus cette année.

Le programme de sécurisation des abords des écoles est complémentaire aux autres mesures de sécurité dans les milieux scolaires financées par la Ville, dont la présence de brigadiers scolaires. Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de qui relèvent les brigadier-es scolaires, assume la responsabilité de l'aménagement et de la gestion des traverses scolaires. Acteur de premier plan dans le domaine de la sécurité routière, nous veillons à lui fournir les ressources nécessaires afin qu'il puisse adéquatement remplir sa mission. Le SPVM dispose en outre depuis 2020 d'un budget excédentaire pour les brigadier-es surnuméraires afin de répondre aux besoins relatifs à la création de nouvelles traverses scolaires en cours d'année ou aux absences ponctuelles des brigadier-es permanent-es. Depuis lors, aucune demande de création de traverses n'est refusée ou ne requiert l'abolition d'une autre en raison d'un budget insuffisant.

Le SPVM contribue fidèlement à rendre sécuritaire les déplacements des élèves, bien qu'il ait à composer avec un contexte marqué par la pénurie de la main-d'œuvre et des difficultés de comblement des postes de brigadier-es scolaires causées notamment par le caractère discontinu des journées de travail et par la concurrence qui a lieu auprès du bassin de recrutement. Face à cette réalité, une lettre d'entente a été conclue avec le Syndicat des brigadiers de Montréal dans l'optique de continuer à maintenir la sécurité aux abords des écoles via le travail des brigadier-es. Celle-ci prévoit entre autres :

- La création d'une prime d'horaire brisé représentant une heure à taux régulier par journée travaillée. Cette prime vise à pallier les inconvénients que génèrent l'horaire discontinu et les déplacements subséquents lors d'une même journée de travail.
- La mise en place d'un nouveau statut d'emploi, celui de brigadier permanent mobile. Ce statut permettra de remplacer les brigadiers temporairement absents. Son titulaire bénéficiera d'une garantie d'heures, soit de 20 heures par semaine.
- Une provision dans le cas de l'absence de brigadier-es permanent-es ou surnuméraires. Le SPVM peut dorénavant assigner toute personne exclue de l'unité d'accréditation (ex.: des agents de stationnement) pour effectuer les remplacements, de même que des travailleurs d'une firme externe formés pour cette fonction.

Enfin, sachez que la Commission sur le transport et les travaux publics se penchera spécialement sur la sécurité aux abords des écoles cet automne. Nous invitons le comité de parents des écoles de Montréal à prendre part à cet exercice de consultation afin que ses propositions puissent alimenter la réflexion sur la façon d'accroître davantage la sécurité des jeunes fréquentant les CPE et les écoles primaires et secondaires, dans la perspective de la Vision zéro.

En espérant ces informations utiles et en vous assurant de notre plein engagement en faveur de la sécurité des enfants, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos meilleures salutations.

Annie Charbonneau
Responsable du bureau de la correspondance
Mairie de Montréal